

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES
2 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 2 juin 2025 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Siège # 5 vacant
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Est absent :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Dix (10) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire 2 juin 2025

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 mai 2025

4. CONSEIL

- 4.1 Dépôt de la déclaration d'intérêt pécuniaire du maire, M. Bruno Fournier

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Approbation de paiement facture Tetra Tech QI inc. ingénieurs projet bureau municipal
- 5.3 Fixer la date pour l'inauguration du bureau municipal

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Modification des horaires pour les employés de voirie

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

13. VARIA

- 13 a) Appui au projet pour service prévention
- b) Achat d'un tracteur à pelouse pour la voirie

- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

2025-06-76 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé, cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2025-06-77 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

ADOPTÉE

2025-06-78 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE MONSIEUR BRUNO FOURNIER

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal prend acte du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur Bruno Fournier en date du 2 juin 2025.

ADOPTÉE

**2025-06-79 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À
PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 MAI AU 2 JUIN
2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 mai au 2 juin 2025, pour un montant de 109 903.06 \$ numérotés consécutivement de 7707 à 7759 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2025-06-80 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TETRA
TECH — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX
MUNICIPAUX — FACTURE # F — 60919465**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- TETRA TECH facture # 60919465 : 2 577.44 \$
surveillance des travaux

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

5.3 Fixer la date pour l'inauguration du bureau municipal

La date pour l'inauguration du bureau municipal sera le 12 juillet à 14h.

**2025-06-81 MODIFICATION DES HORAIRES DES EMPLOYÉS
DE VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la modification des horaires de travail pour les employés de voirie comme suit :

- Du lundi au jeudi, pour un total de **32 heures par semaine**.

- Le vendredi, les employés seront disponibles **sur appel, au besoin.**

ADOPTÉE

2025-06-82 APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la municipalité de Grosses-Roches reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie ainsi que les organismes municipaux de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour désirent présenter un projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence) dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Grosses-Roches s'engage à participer au projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence);
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC de La Matanie, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne monsieur Bruno Fournier, maire, et madame Linda Imbeault, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

2025-06-83 ACHAT TRACTEUR À PELOUSE HUSQVARNA TS354XD

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense et le paiement d'un tracteur à pelouse Husqvarna TS354 XD pour une somme de 7 242.28 \$ taxes incluses de Pièces D'Auto G. Côté de Les Méchins facture # A0081193 du 27 mai 2027.

ADOPTÉE

Une période de questions est tenue.

2025-06-84 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19h36.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 2 juin 2025, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date